

Concertation des Halles

Réunion interassociative

(08/01/07)

Lieu : UL CGT des 1^{er} /2^{ème} (11 rue Léopold Bellan)

Présents : liste aussi complète que possible (en l'absence de la feuille de présence).

Robert Allezaud (Atelier des Halles), Thierry Baudoin (Atelier des Halles), Bernard Blot (Accomplir), Elisabeth Bourguinat (Accomplir), Paule Champetier de Ribes (Curiositas), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), Regis Clergue-Duval (Glob'Halles), Michèle Collin (Atelier des Halles), Luc Dupont (Architecte/Atelier des Halles), Antoine Debièvre (Office de tourisme des enfants), Guy Deproit (Atelier des Halles), Pierre Dimeglio (EPPUR), Pierre Grenet (Paris des Halles), Paul Gros (UD 75 CFE/CGC), Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier du 1er), Georges Lavergne (UL 1er 2ème CGT), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Alberte Leclercq (Atelier des Halles), Alain Le Garrec (Conseiller de Paris, conseiller du 1er), Thierry Le Roy (Garant de la concertation des Halles), Alexandre Mahfouz (Collectif de commerçants Beaubourg les Halles), Jean-Pierre Martin, Patricia Millepied (Atelier des Halles), Olivier Peray (Paris des Halles), Fabrice Piaux (Tam-Tam), Bruno René-Bazin (Atelier des Halles), Françoise Thomas (Vivre dans le Quartier des Halles), Isabelle Thomas (Vivre le Marais), Arnaud Vignon (Atelier des Halles).

Excusés : Flore Stuby (Architecte/Atelier des Halles).

Responsabilités : président de séance et organisateur de la réunion (Thierry Le Roy/Garant de la Concertation), rédacteur (Arnaud Vignon/Atelier des Halles). Créées par L'Atelier des Halles, les réunions interassociatives seront désormais organisées par le Garant de la concertation. Le présent compte-rendu est assuré, pour la dernière fois, par l'Atelier des Halles, pour assurer la transition. Un autre local devra être trouvé.

Prochaine réunion : le 5 Février à 18h.

Points abordés :

- 1 - Organisation des réunions interassociatives sous la responsabilité du garant.**
- 2 - Le Cahier des charges**
- 3 - La réunion sur le Jardin du 16 Janvier**

1 - Organisation des réunions interassociatives sous la responsabilité du garant.

Le garant rappelle que la réunion interassociative organisée ce jour est d'un genre nouveau, car tenue désormais sous sa présidence, suite à une demande des associations. L'organisation des réunions sera à mettre au point "en marchant", l'objectif étant de mieux préparer les réunions des Groupes de Travail Thématiques. Les compte-rendus seront réalisés par les participants avec validation du garant. Le garant souligne que ces compte-rendus sont disponibles sur le site internet.

Robert Allezaud rappelle les avantages matériels dont dispose par exemple Paris Rive Gauche, comme une salle de réunion, un budget de fonctionnement, du matériel de bureau, ou un chargé de mission, et Thierry le Roy répond que les choses se mettront en place progressivement, le projet des Halles étant de dimension moindre que celui de Paris Rive Gauche.

Isabelle Thomas souhaiterait une meilleure diffusion des compte-rendus du Bureau de la Concertation, et Elisabeth Bourguinat demandera qu'ils soient envoyés à tout le monde à l'avenir.

La présence d'un élu à la réunion, M.Le Garrec, permet à Fabrice Piault de poser la question des règles de participation aux réunions : certains, comme Olivier Peray, s'étonnent de ces désirs d'exclusion, et sont partisans de la participation la plus large (surtout lorsqu'elle apporte une expertise), le garant étant là pour réguler la prise de parole ; d'autres comme Michèle Collin ne souhaitent pas par exemple que l'architecte de l'opération puisse participer. Le garant est d'accord pour que des règles soient définies, et cela par les associations elles-mêmes.

2 - Le cahier des charges de l'opération

Le Cahier des Charges a été diffusé en principe à tous les membres du GTT Programmation en prévision d'une dernière lecture le 9 Janvier prochain.

André Laborde rappelle la méthode de travail qu'il a proposée par e-mail consistant à enregistrer pour chaque point ce qui, dans les remarques de la concertation, a été pris en compte, moyennement, ou pas du tout, d'en faire la synthèse et de poser la question des motivations ayant conduit à ces choix.

Elisabeth Bourguinat est d'accord sur cette méthode, et souligne par ailleurs que 2 chapitres importants ont été omis, concernant les Objectifs Environnementaux et les Contraintes.

Thierry Le Roy propose que la réunion du 9 Janvier débute avec les interventions ciblées de chaque association, et non par une relecture du Cahier des Charges, peu productive.

Dominique Goy Blanquet ne souhaite pas pour sa part procéder point par point dans le cadre proposé, mais faire au préalable la liste de ce qui fait consensus. Thierry Le Roy lui répond qu'il ne sera pas possible d'aborder trop de points nouveaux et Dominique Goy Blanquet émet ses réserves par exemple sur la façon dont a été fait l'historique du site.

Jean Pierre Martin critique très sévèrement le Cahier des Charges qui impose en filigrane le projet Mangin, et prévoit au final 8000 m2 de surfaces commerciales supplémentaires, sans parler d'un jardin annexé au centre commercial, etc...

Michèle Collin propose que l'on établisse un consensus sur les points de désaccord sur un projet qui paraît rejeté par tous.

André Laborde demande que l'on revienne à un examen point par point et Thierry Le Roy estime aussi qu'il faut être précis si l'on veut obtenir des modifications.

Régis Clergue Duval s'inquiète du peu de cohérence du document et notamment de la disparition de la Maison des Services Publics et du Pôle de Pratiques Amateurs. Il s'interroge sur les motivations de ces choix.

Antoine Debièvre estime que le Cahier des Charges prévoit beaucoup trop de surfaces, à diviser selon lui par 2, la priorité étant à accorder aux services publics ou à des projets d'intérêt général comme celui de Clémentine Autain, ou le sien, qui a été retenu, estime-t-il, pour son caractère innovant et sa présence indispensable sur le site des Halles.

Pierre Dimeglio se demande de quelle façon on a procédé pour retenir certains projets et pas d'autres.

Fabrice Piault estime que le Cahier des Charges présente quelques assouplissements concernant par exemple le toit, mais aussi des réaffirmations qui seraient à justifier, comme le Carreau, ou la Passerelle traversante, les Liaisons Verticales. De façon générale, le Cahier des Charges manque

de cohérence.

Jean Pierre Martin revient sur un certain nombre d'équipements qui selon lui n'ont rien à faire sur le site des Halles, comme le Commissariat, la Maison de l'Image, ou même le projet des sourds ou le Pôle des pratiques amateurs, car pour lui, il y a des besoins sur toute la région parisienne. Unibail chercherait avant tout l'implantation de grandes marques sur le site.

Olivier Peray fait part de l'impression très négative que lui a fait le Cahier des Charges, et constate que les 15000 m² de surfaces commerciales dont on ne voulait en aucun cas depuis 4 ans sont finalement prévues. Sur le fond, il regrette avant tout la prédominance de la vocation commerciale des Halles, et sur la forme, que des propositions aient été oubliées sans justification. Pour lui, il y a un grand danger que la ville fasse état un jour que les décisions finales aient été prises sur la base d'une concertation réussie, alors que ce n'est pas le cas et que le Cahier des Charges se prête à tous les abus. Il insiste sur la demande d'une justification pour tout ce qui aura été refusé.

Pierre Grenet regrette que manquent les références aux usages, à la fréquentation, tels qu'ils ont été identifiés notamment par les enquêtes Ipsos. Il souhaite qu'une liste soit établie de tous les équipements retenus et non retenus.

Thierry Le Roy revient sur la nécessité de commencer la réunion du 9 Janvier par l'expression des associations.

Elisabeth Bourguinat souhaite que l'on insiste sur les points suivants : l'interface avec le Jardin fait l'objet de dispositions particulières imposées alors que le Jardin est en cours de concertation et qu'on ne devrait prendre en compte que les principes généraux déjà validés par le Conseil de Paris. La Passerelle est elle aussi une disposition architecturale, alors que ne devraient figurer dans le Cahier des Charges que des principes fonctionnels, et s'inscrit par ailleurs dans une circulation faisant double emploi avec les circulations Est/Ouest existantes. La référence à un Toit serait aussi à enlever du texte. Par ailleurs, l'équipement pour les Sourds et Malentendants devrait impérativement être réalisé en même temps que l'opération des Halles, même s'il ne peut y être implanté géographiquement. Il y a une inflation dans les besoins en m², et il faudrait ramener les surfaces commerciales dans le cadre d'une fourchette plus raisonnable. Elisabeth Bourguinat indique enfin le grand intérêt qu'elle a trouvé dans le document de Pierre Grenet, et insiste notamment sur la nécessité d'une Salle de Réunion de 150 à 200 personnes sur le site des Halles.

Jacques Chavonnet estime pour sa part que les architectes feront ce qu'ils voudront, et que le choix des candidats puis du lauréat échappera aux associations, malgré la présence d'un représentant. Il ne pense pas que le Cahier des Charges sera modifié.

André Laborde regrette que l'on ait préféré le terme de Carreau à celui de Forum, et que le jardin soit pris dans un axe Est/Ouest sans que l'on ait obtenu de justifications. Le Cahier des Charges impose habilement un certain nombre de choix en filigrane.

Françoise Thomas suggère de faire des communiqués de presse pour dire ce que la concertation accepte ou non. Elle ne pense pas que la surface de 11 000 m² prévue pour les commerces soit très grande, et estime que les commerces participent tout autant que les équipements publics à la vie. Pour elle, l'important est surtout la qualité de la réalisation, et elle regrette qu'aucun budget ne soit indiqué.

Dominique Goy Blanquet propose une liste des points de désaccord qui pourrait être communiquée à la Presse : en premier lieu, la réduction des surfaces commerciales, puis la limitation de la hauteur de construction, la passerelle et le toit, le local pour Chant/Danse, le jardin. Elle insiste sur l'importance des rapports avec la banlieue.

Pour Pierre Dimeglio, les objectifs ne sont pas définis et le résultat des enquêtes n'est pas utilisé: il faudrait sélectionner les problèmes et diffuser le compte-rendu sur Internet, avec les questions et les réponses.

Isabelle Thomas aurait préféré qu'une position commune soit prise et exprimée par une personne. Elle regrette que les contraintes, notamment de sécurité, n'aient pas été évoquées, dans un lieu qui devrait être ouvert le soir.

Elisabeth Bourguinat estime qu'il est préférable que chaque association reprenne l'une après l'autre les mêmes arguments pour obtenir un impact maximum.

Bruno René Bazin souhaite que l'on porte le débat sur les points sur lesquels tout le monde est d'accord, et notamment la répartition des surfaces entre commerces et privé, la salle de réunion de 150/200 personnes. Il s'inquiète du fait que les surfaces prévues pour la culture mais gérées par le privé finissent en commerces si elles ne s'avèrent pas rentables.

Paule Champetier de Ribes regrette l'hypocrisie d'Unibail qui fait croire que certaines surfaces sont culturelles : il faut savoir qui sera le gérant de ces surfaces, privé ou public.

Thierry Beaudouin ne pense pas qu'il soit possible ni souhaitable qu'un seul interlocuteur s'exprime pour toutes les associations.

Michèle Collin constate qu'il y a une convergence de tous sur quelques points comme l'axe est/ouest, ou les surfaces commerciales, à rééquilibrer, ou la culture à ne pas confondre avec de l'animation.

Dominique Goy-Blanquet estime que les associations présentes représentent la concertation et peuvent s'exprimer en son nom.

Françoise Thomas souhaite que les questions soient portées par ceux qui les défendent ou les maîtrisent le mieux.

Régis Clergue -Duval pense qu'il y a un consensus sur le concept de Forum, et que le projet de Pierre Grenet serait à retenir dans cet objectif. Les projets de tourisme pour les jeunes et celui de Clémentine Autain sont aussi de bons projets, notamment dans la mesure où ce dernier s'adresse aux jeunes de banlieue. Pour la population des Halles, il faudrait une Maison des Services Publics et le Pôle de Pratiques Amateurs. Il faut qu'il y ait une cohérence d'ensemble, et le Cosmopole est à cet égard une idée floue.

Le garant fait une première conclusion et propose de faire une introduction à la réunion du 9 Janvier sur les points suivants: 1- La densité de construction. 2 - La nécessité de définir ce qui est commerce et ce qui ne l'est pas, dans le cadre du concept de Forum accepté par tous. On souhaite un équilibre et non un mixage. 3 - L'articulation avec le jardin, dont les usages sont bien définis au terme des enquêtes. 4 - Les problèmes spécifiques, comme le toit, la passerelle, etc...

Fabrice Piau suggère de faire un document écrit avec ce que l'on veut et ce que l'on refuse, ce qui ne signifie pas forcément qu'une seule personne parlerait pour tout le monde. Ce document pourrait être fait à l'issue de la réunion du 9 Janvier. Il serait aussi indispensable d'obtenir un délai.

Robert Allezaud se demande pourquoi ne pas exprimer une unanimité sur un certain nombre de points tels que : 1 - Lieu de rencontre. 2- Forum. 3 Espace public ou privé. 4- Espace de culture ou d'animation. 5 - Besoin impératif d'espaces polyvalents pour les associatifs, les employés des Halles et les handicapés, notamment un centre de soins, une crèche, un CHS, un restaurant d'entreprise et un espace culturel dédié et adapté au public sourd et malentendant.

Le garant propose que l'on demande qu'un document écrit soit fait en fin de réunion.

Elisabeth Bourguinat est d'accord mais estime que la ville devrait d'abord apporter des modifications à son document, sachant que les délais sont très courts, la 1ère réunion de Jury étant le 18 Janvier.

Olivier Peray s'oppose à un texte commun qui parlerait d'une seule voix et suggère une liste de demandes qui pourraient être annoncées systématiquement en ouverture de toutes les interventions le 9 Janvier, chaque association pouvant développer avec ses propres mots un argumentaire qui lui est propre : 1- la "réduction" des surfaces commerciales. 2- l'abandon du

terme "Carreau" pour celui de "Forum". 3- le non asservissement du jardin aux appétits commerciaux du Centre Commercial. 4 - l'exigence de justifications sur l'absence de prise en compte des suggestions des associations.

Thierry le Roy estime que les points d'accord sont maintenant bien définis.

Michèle Collin propose que les débats du 9 Janvier soient mis sur le site internet.

Elisabeth Bourguinat suggère que l'on reprenne le tableau établi par la D.U. en Octobre dernier, en indiquant les justifications des décisions prises.

Alain Le Garrec indique qu'il ne pourra pas s'exprimer à la réunion du 9 Janvier en dehors de points relevant de sa compétence, et pose la question de savoir si le Cahier des Charges sera public, et ceci dès le départ, ou au moment où le projet sera rendu. Cela a évidemment son importance si l'on veut savoir ce qui a vraiment été décidé au final.

Thierry Le Roy estime que s'agissant d'un marché public, le cahier des charges sera forcément public.

Il est fait état des locaux demandés par Chant/Danse, qui posent, semble-t-il, un problème d'aménagement intérieur.

Guy Deproit repose la question de la salle prévue pour la concertation, et il est répondu que le local prévu sous la brasserie Baltard sera vraisemblablement disponible en Juin.

Antoine Debièvre suggère d'adresser un texte commun au Parisien.

3 - La réunion sur le Jardin du 16 Janvier

Une liste de questions a été établie lors du bureau du 19 Décembre dernier. Chaque association pourra s'y reporter et communiquer ses observations à Yves Contassot.